

EXERCICE DE GESTION DE CRISE

AU PROFIT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

QUEL AUDITOIRE ?

Les personnels concernés par cette formation sont les responsables des 184 établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) les plus exposés aux risques de violence, les proviseurs « vie scolaire » et les directeurs de cabinet des recteurs. Le programme tel qu'il a été défini au second semestre 2009 concerne dans un premier temps quatre cents cadres qui seront formés au cours d'une période de deux ans.

Chaque module de ce type est ouvert au profit de quinze participants.

L'objectif principal est de consolider les capacités de réponse de ces responsables confrontés régulièrement à des événements violents, impliquant souvent des groupes, tant à l'intérieur de l'établissement qu'à ses abords immédiats. Cette formation privilégiera une approche concrète centrée sur les contraintes opérationnelles de gestion des crises. La dimension de « formation-action » sera donc prépondérante avec des temps de mise en situation et des temps de diffusion des informations indispensables sur les problématiques de sécurité.

QUEL EXERCICE ?

L'exercice reconstitue la tentative d'intrusion dans un établissement par une bande constituée d'élèves dont certains ont été exclus temporairement. Après plusieurs jours d'agitation dans l'environnement de l'établissement, de pressions exercées sur les élèves à l'entrée et des tentatives de rackets, la bande décide de passer à l'intrusion. Cette action entraînera de multiples dégradations, le déclenchement de petits incendies et la formulation de revendications diverses.

COMMENT A-T-IL ÉTÉ PRÉPARÉ ?

Un groupe de travail chargé de la rédaction et de l'organisation de l'exercice a été mis en place au mois de septembre 2009. Il a associé :

- un responsable de groupe issu du département en charge de la gestion de crise, principalement chargé de la synthèse des travaux et de la rédaction des stimuli ;
- un représentant du département formation expert dans le domaine ordre public et plus particulièrement dans les établissements scolaires. Il sera intégré à l'équipe d'animation ;
- quatre experts de l'Éducation Nationale chargés plus particulièrement de fournir une expertise « métier » pour asseoir la crédibilité du scénario et proposer des orientations pédagogiques en phase avec les attentes des personnels. Ils seront ensuite intégrés à l'équipe d'animation.

Contexte du scénario

Ambiance générale

Tous les événements décrits ci-dessous concernent un établissement public local d'enseignement (EPLE) situé en province qui accueille 600 élèves.

Depuis plusieurs jours, à la suite d'un accident grave de la circulation entre un véhicule de police et une motocyclette sur laquelle se trouvaient deux jeunes qui ont été sérieusement blessés, des affrontements sporadiques et des attroupements se produisent dans un quartier difficile d'une grande agglomération. À proximité de la cité concernée, se trouve un établissement scolaire du second degré en cours de rénovation dont l'activité scolaire continue. L'un des deux jeunes blessés y est scolarisé. Plusieurs de ses camarades sont à l'origine de troubles à l'intérieur de cet établissement (environ une dizaine de jeunes, manifestations interne pour « dénoncer les actions répressives de la police », évocation de la personnalité du jeune, soutien à la famille, refus d'aller en cours et « sit-in » dans la cour de l'établissement, etc.) pour manifester contre « l'agression par la police dont ont été victimes les jeunes alors qu'ils se déplaçaient en motocyclette ».

La tension montant, et certaines actions menées par les jeunes dépassant les limites acceptables à l'intérieur de l'établissement, le proviseur a décidé « d'exclure par mesure conservatoire » **trois** auteurs de troubles qui ont agressé verbalement et physiquement (bousculade, insulte, etc.) un enseignant durant une classe. De plus, ces jeunes ont été convaincus à l'intérieur de l'établissement de port d'arme blanche ou contondante.

Dès que cette mesure est connue dans la cité, l'exaspération monte. Des manifestations de soutien aux « exclus » sont organisées dans la journée. Elles sont accompagnées d'actions violentes entraînant des dégradations d'équipements publics, des feux de voitures et de poubelles. Parallèlement une pression est organisée sur l'établissement. Elle se manifeste par des rassemblements, des menaces exercées sur les élèves qui se rendent en classe, malgré la présence de forces de police qui sécurisent les entrées principales de l'établissement. Le racket qui avait disparu les mois précédents réapparaît.

Cette tension perdure une dizaine de jours. Durant cette période, les manifestations violentes s'atténuent mais la pression sur l'établissement et les élèves se poursuit (rassemblements aux abords de l'établissement, tentatives d'intrusion, etc.).

Synopsis

J-10 à J-5

Des manifestations consécutives à l'exclusion de quelques élèves d'un établissement scolaire sont organisées durant cinq jours entre des bandes de jeunes de la cité d'où sont originaires les deux victimes de l'accident et ces exclus. Elles se terminent toujours par des tentatives d'intrusion dans l'établissement en cause.

J-5 à J-2

Après la mise en place de cordons de police pour sécuriser l'établissement et des discussions entre les représentants des jeunes et des responsables de l'Éducation nationale, les manifestations cessent mais laissent place, assez rapidement, à des actions ponctuelles du type agressions de jeunes devant l'établissement et à la réapparition du racket. Un collectif semble se mettre en place, mais pour l'instant il n'a pas d'existence véritable ; son objectif serait de faire réintégrer les jeunes exclus.

Début de l'exercice proprement dit

J 10h-11h

Le calme semblait revenir, mais plusieurs jeunes, dont certainement certains des exclus, ont réussi à s'introduire dans l'établissement. Cette intrusion a été rendue possible du fait des travaux de rénovation en cours, et qu'une partie de l'établissement a été rendue sensible en termes de sécurité. Après une période « d'observation » des actions violentes du type incendie de poubelles, bris de matériels scolaires, agressions sur des élèves et menaces vers des personnels de l'Éducation nationale apparaissent

J 11h-18h

Ces dégradations nécessitent l'appel en renfort de services publics du type police et sapeurs-pompiers, mais une dimension tout autre apparaît lorsqu'un collectif d'une dizaine de jeunes, profitant des désordres et étant déjà dans l'établissement demandent à rencontrer le proviseur pour discuter de la réintégration des exclus, et avançant comme argument que cette réintégration ferait cesser les troubles.

Organisation de l'exercice

Définition de la cellule de crise « joueurs »

L'organigramme « d'exercice » de l'établissement est le suivant :

- 1 chef d'établissement
- 1 adjoint au chef d'établissement
- 1 secrétaire t au chef d'établissement et à son adjoint : 1 personne
- 1 CPE
- 1 assistante de service social à mi-temps (absente au début de l'événement, apparaît en cours d'exercice)
- 1 gestionnaire du matériel
- 1 adjoint au gestionnaire du matériel
- 1 agent d'accueil (logé sur place)
- 2 + 1 (tour d'astreinte inclus dans le scénario) assistants d'éducation
- 1 assistant pédagogique
- 1 conseillère d'orientation-psychologue
- 1 maître-ouvrier de cuisine (logé sur place)

- 4 agents d'ensemble de restauration
- 1 ouvrier d'entretien

L'Éducation nationale (EN) est représentée en cellule animation pour jouer certains rôles (recteur ou son directeur de cabinet, l'inspecteur d'academie, toute autre composante de la chaîne Éducation Nationale ou de la collectivité locale en rapport avec l'établissement)), et être en relation avec les correspondants au sein de l'établissement. Ces aspects ont été validés en réunion préparatoire avec l'EN afin de bien identifier la « chaîne de relations » qui se met en place.

La crise est gérée à partir des bureaux des principaux responsables qui seront représentés par des « pools » situés en salle joueur du plateau de crise de l'INHES. Pour des raisons d'organisation de l'exercice on retrouve au moins trois personnes dans ces pools. Chacun des pools représente une entité dont :

- « **le bureau du chef d'établissement** » : où sont présents le chef d'établissement, son adjoint et le secrétariat (1 personne) ;
- « **le bureau de l'infirmierie** » (*propre à l'établissement*) : au moins 3 personnes dont la conseillère orientation-psychologue présente ce jour-là ;
- « **le bureau du CPE-vie scolaire** » : avec au moins 3 personnes dont le conseiller d'éducation et 1 assistant pédagogique ;
- « **le bureau du gestionnaire matériel** » : avec au moins 3 personnes dont le gestionnaire du matériel et son adjoint ;
- « **la loge** » avec son agent d'accueil, logé sur place et une autre personne.

Pour le bon déroulement du jeu **9 personnes occupent ces fonctions**. Les **6 personnes restantes** sont réparties dans chacun des postes pour renforcer leur action.

Rôles en animation

Aux cotés de la direction d'animation, assurée par un membre de l'INHES on retrouve :

- **une cellule « service de secours et santé » avec (1 animateur) :**
 - les SP ;
 - le SAMU ;
 - tout autre service sanitaire.
- **une cellule « ordre public » avec (1 animateur) :**
 - la police nationale ;
 - les renforts éventuels en gendarmerie ;
 - les renforts en police municipale de la collectivité locale.
- **une cellule « représentant l'État et les collectivités territoriales » avec des représentants de (animation générale : 1 animateur) :**
 - la collectivité territoriale de rattachement ;
 - la Mairie et/ou le député.

- **une cellule « Éducation nationale » (2 animateurs issus de l'Éducation nationale) :**
 - le rectorat ;
 - l'inspection d'académie ;
 - autre dont le proviseur de vie scolaire.

- **une cellule « communication » (1 à 2 animateurs).**

- **une cellule « personnels de l'établissement et des fauteurs de troubles » pour jouer les différents rôles des personnels qui ne seront pas dans les bureaux des responsables mais dans l'établissement et peut être au contact des jeunes (joués par l'animateur « service de secours/santé » et l'animation générale), à savoir :**
 - 2 assistants d'éducation ;
 - l'assistante de service sociale qui arrive en cours d'événement ;
 - l'ouvrier d'entretien matériel dans l'établissement et qui détient un téléphone portable ;
 - deux agents de l'ensemble restauration ;
 - les fauteurs de troubles ;
 - les représentants du collectif.

Effectif concerné :

- 1 directeur d'exercice qui joue le rôle « d'arbitre » entre l'animation et les joueurs ;
- 1 directeur d'animation qui rythme cette animation ;
- 5 animateurs.

Liste des rôles

Éducation nationale

- Établissement directement impliqué
 - le chef d'établissement
 - son adjoint
 - le « conseiller d'éducation »
 - le gestionnaire matériel
 - l'assistante de service social à mi-temps
 - la conseillère orientation-psychologue
 - l'agent d'accueil
 - les assistants d'éducation
 - l'assistant pédagogique
 - le maître-ouvrier de cuisine et ses 4 personnels
 - l'ouvrier d'entretien
 - un représentant du corps enseignant
 - un « médiateur scolaire » (intégré à l'établissement, ou venant en cours de jeu)

- académie
 - cabinet du rectorat
 - l'inspection d'académie

- ministère

- le cabinet du ministre

Commune

Le maire

L'adjoint au maire chargé des questions d'enseignement

L'adjoint au maire chargé des questions de sécurité

L'adjoint au maire chargé des questions sociales

Collectivité territoriale

Son président

Le vice-président chargé des questions d'enseignement

Les services d'intervention

- La police
 - le commissariat
 - Le chef du COPG sur le terrain (pendant les événements)
 - Le DDSP
- les services de secours
 - le commandant des opérations de secours
- le SAMU
 - le centre de régulation (centre 15)
 - le chef de la CUMP sur le terrain

Les familles

- un ou des représentants de parents d'élèves
- des familles en « isolé »